Assemblée générale

Jeudi 28 juin 2018

nexem

employeurs, différemment

Vote résolution n°1 – Procès-verbal de l'AGO du 14 juin 2017

L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'AGO du 14 juin 2017.

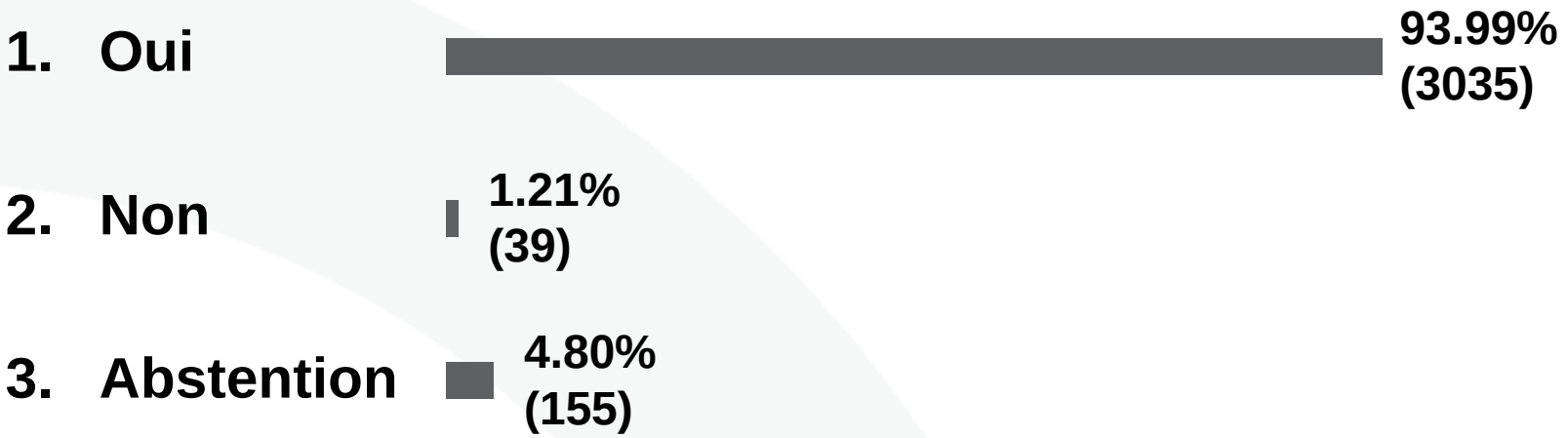

nexem
employeurs, différemment

Vote résolution n°2 - Rapport d'activité et objectifs 2019

L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité et les objectifs 2019.

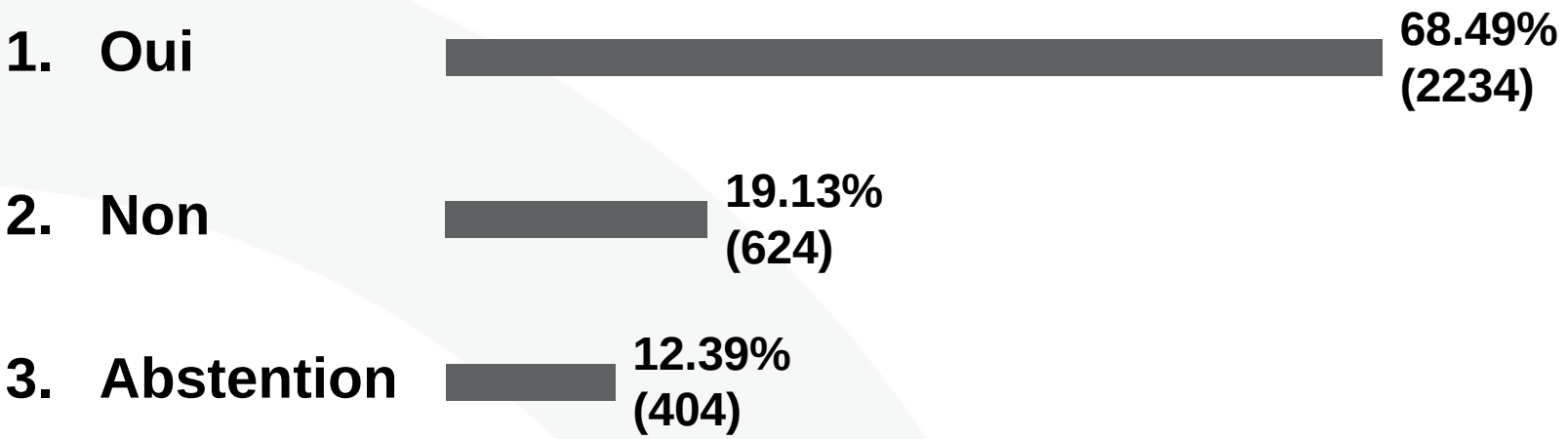

nexem
employeurs, différemment

Vote résolution n°3 - Approbation des comptes clos au 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport financier, des comptes et documents annexes de Nexem, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, approuve ces comptes, lesquels font apparaître un déficit de 552.253 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 552.253 € au compte de report à nouveau.

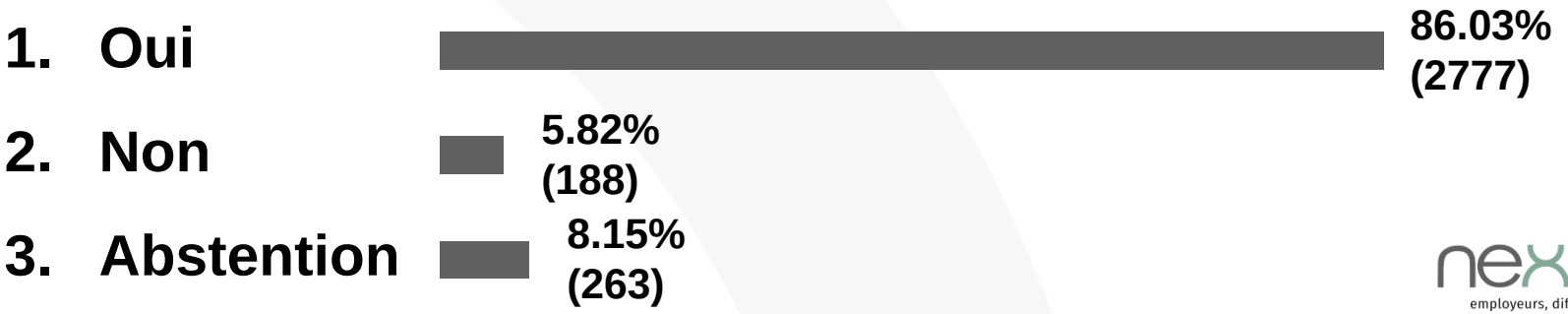

nexem
employeurs, différemment

Conventions (Article L.612-5 du Code de commerce)

« Un contrat de bail a été conclu entre la SCI 3 rue au Maire et Nexem, associé unique de la SCI, dont le gérant est M. Guy Hagège, en date du 22 novembre 2017 pour des locaux sis au 3 rue au Maire. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les loyers se sont élevés à 654.560 euros, auxquels s'ajoute la prise en charge des charges locatives, de la taxe foncière et de la taxe sur les bureaux pour un montant total de 81.623 euros.
Une convention d'avance en compte courant a été conclue, le 15 mai 2018, entre la SCI 3 rue au Maire et Nexem, associé de la SCI, dont le gérant est M. Guy Hagège. »

nexem
employeurs, différemment

Vote résolution n°4 - Conventions

L’Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l’article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement les conventions conclues au cours de l’exercice ainsi que les conventions conclues les exercices précédents, qui se sont poursuivies au cours de l’exercice, telles qu'indiquées en annexe du présent procès-verbal.

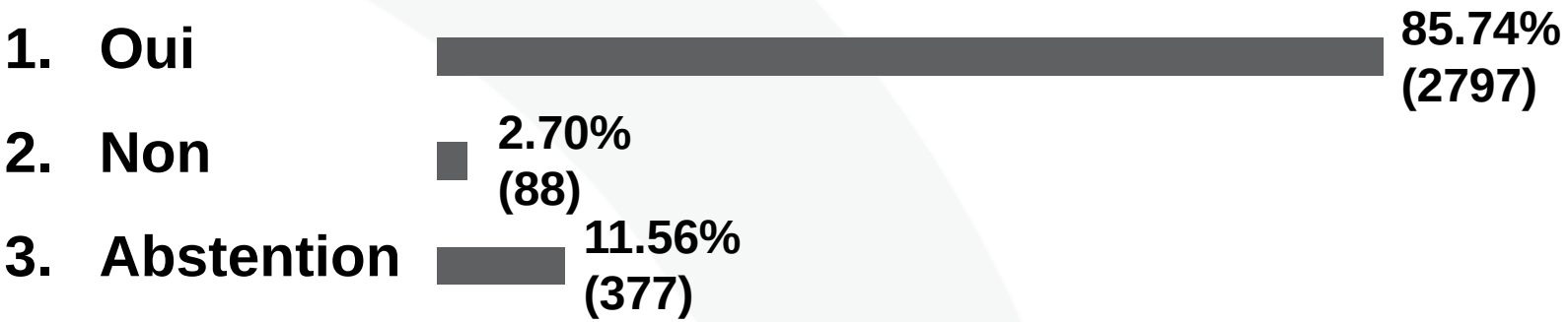

nexem
employeurs, différemment

Vote résolution n°5 - Pouvoirs

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d’une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d’effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l’Assemblée Générale.

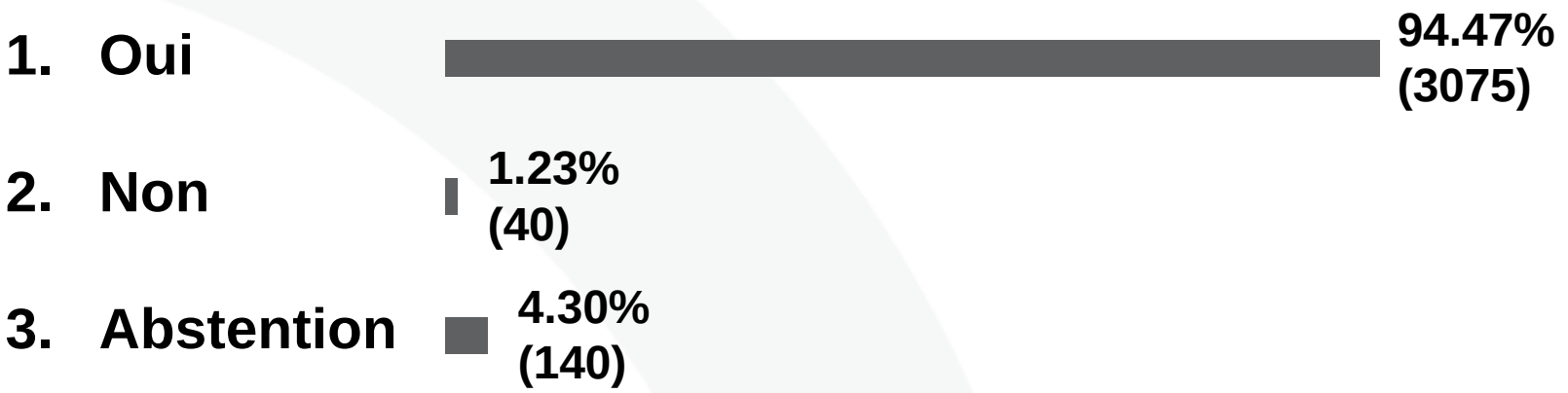

nexem
employeurs, différemment

Siège social : 14, rue de la Tombe-Issoire - 75014 Paris
Bureaux : 3, rue au Maire - 75003 Paris

www.nexem.fr

Suivez-nous sur
Facebook, Linkedin et Twitter @Nexem_actu

nexem
employeurs, différemment